

Rives de Saône

meilleurs vœux
pour l'année 2010

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

Économie



TOURISME

Randonnée
Pédestre



DASRI

« Déchets d'Activité de Soins
à Risques Infectieux » :
Une collecte sur le territoire

“ Madame, Monsieur,
En cette fin d'année 2009,
deux sujets sont particulièrement préoccupants pour vos élus.

Le premier sujet est d'ordre général, politique : il s'agit de la réforme des collectivités locales et de celle de leurs modes de financement. Les médias relatent amplement les débats que ce projet suscite. À notre niveau, c'est de l'équilibre Communes / Communauté de communes dont il est question. Cet équilibre se trouvera modifié. Les interrogations des élus portent sur les compétences respectives des collectivités et les conditions dans lesquelles elles pourront s'exercer. Pour que cette réforme réussisse, il est indispensable que les élus locaux se l'approprient et la portent. Pour des raisons légitimes (compétences des communes, représentativité et mode d'élection, finances locales), nous en sommes loin ! Ces considérations introduisent naturellement le deuxième sujet : l'évolution des finances communautaires.

Nous sommes arrivés, cinq ans après la création de *Rives de Saône*, à un moment critique de notre jeune histoire : nous devons faire face au déséquilibre négatif de nos charges et de nos ressources (vous pourrez lire ci-après le billet du maire de Bonnencontre).

Ce déséquilibre est structurellement issu des conditions de création (transfert de compétences et de financements) de la Communauté et du pari qui a été fait du développement du port de Pagny et de

sa zone logistique (taxe professionnelle). Repoussant l'échéance d'années en années par une gestion rigoureuse, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion approfondie sur nos modes de financement et sur les choix à conduire pour notre bassin de vie.

Je pense que les habitants du Val de Saône doivent bénéficier d'équipements et de services adaptés et efficaces (environnement, portage de repas, périscolaire, école de musique, équipements sportifs...), qu'il faut favoriser l'implantation d'entreprises qui fixent de la population et dynamisent le territoire.

Ces choix ont un coût que nous devons tous partager, communes, contribuables et usagers. Il en va de notre avenir et de notre existence comme bassin de vie.

Et qu'on ne se trompe pas de bataille ! Ces choix dessinent ce que sera le Val de Saône dans 10 ans, 20 ans. Ils procèdent de notre identité forte – la Saône, une histoire manufacturière riche, des productions agricoles diversifiées, un tissu associatif dynamique. Il serait vain de croire pouvoir s'exonérer de la prise en main de notre devenir en se tournant vers d'autres : même partie d'un ensemble plus vaste, nous aurions à défendre nos valeurs, nos besoins et nos spécificités, ce qui se traduit inéluctablement par des choix financiers... ”

Jean-Luc SOLLER,
Président

DOSSIER



//// Le technoport de Pagny

DESCRIPTION

Le technoport de Pagny représente un ensemble foncier de 200 hectares dont une ZAC de 150 hectares particulièrement bien desservie, connectée au réseau autoroutier avec un double échangeur, embranchée au réseau ferré de France. C'est le point le plus septentrional de l'axe Rhône Saône, à grand gabarit, ouvrant ainsi à la Bourgogne les ports de la Méditerranée.

La superficie du port public est de 12 hectares avec une possibilité d'extension d'environ 13 hectares.

RÉALISATION DU PROJET

Ce projet est né en octobre 1993. L'aménageur était alors la Compagnie Nationale du Rhône.

Aujourd'hui, après l'abandon du projet de canal à grand gabarit Saône - Rhin, le projet est pris en charge par le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (S.M.T.P), composé de la Région Bourgogne, du Département de la Côte-d'Or et de la Communauté de Communes *Rives de Saône* Saint-Jean-de-Losne Seurre.

Jusqu'au 25 janvier 2007, l'aménageur était la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (S.E.M.A.A.D) pour le compte du S.M.T.P. (Convention publique d'aménagement du 25 janvier 2001).

Depuis le 26 janvier 2007, la gestion de la Z.A.C est assurée en direct par le S.M.T.P.

UN PARTENARIAT AVEC UN SPÉCIALISTE, GAZELEY

Afin de tirer profit des atouts de cette zone, un accord a été passé avec un spécialiste, Gazeley, un des leaders mondiaux en matière de logistique.

Dans ce cadre, un premier entrepôt a été installé en 2004 pour la Société BUT (24 000 m²).

Depuis 2008, Gazeley est propriétaire d'une partie des terrains restant à commercialiser.

Actuellement, Gazeley est en discussion avec plusieurs prospects qui envisagent de s'installer sur la zone logistique de Pagny. Un permis de construire d'un bâtiment de 8 200 m² est en cours d'instruction.

ACTIVITÉ ACTUELLE

Il faut noter l'installation, en 2004, de Bourgogne Céréales avec des silos ultra-modernes, puis la construction en 2008 et 2009 de deux bâtiments de stockage de tourteaux de colza et d'engrais.

Depuis début 2009, Bourgogne Céréales est desservie par un train (Veolia) hebdomadaire : à terme, trois trains doivent circuler chaque semaine.

À citer également, l'activité "vrac" sur le port public qui a atteint environ 150 000 tonnes en 2007 et 2008 (sel de déneigement, engrais, clincker, etc.) alors que le trafic fluvial effectué par Bourgogne Céréales depuis son propre quai vers le Sud (Marseille ; Italie ; Espagne ; Maghreb) est de l'ordre de 300 000 tonnes par an.

Le nouveau bâtiment de stockage d'engrais "vrac" est en cours d'achèvement.

Afin d'accélérer le développement du Technoport de Pagny, de nouvelles missions ont été confiées au Syndicat Mixte. Il s'agit principalement de la gestion et de l'exploitation des équipements portuaires, y compris la promotion et la commercialisation du technoport, ainsi que la réalisation des aménagements et équipements nécessaires.

Pour assurer ces missions, le Syndicat Mixte ne dispose pas de moyens propres et a passé en juin 2008 un contrat de délégation de service public avec une entreprise privée, la SAS Pagny Terminal Cette société créée à l'initiative de la CCI de Beaune regroupe également les CCI de Saône-et-Loire, Dijon et Jura ainsi que la Société Manuport, entreprise basée à Anvers en Belgique et spécialisée dans l'exploitation portuaire.

Cette nouvelle organisation doit permettre la mise en place prochaine de dessertes fluviales à destination du port de Pagny. Dans ce but, la SAS Pagny-Terminal a recensé les potentiels de trafics. La plate-forme de conteneurs mise en service en 2005, monte en puissance : plusieurs compagnies maritimes l'utilisent pour le stationnement de conteneurs en vue de les mettre à disposition des chargeurs régionaux. Depuis octobre, la société Solvay de Tavaux a également recours à la plate-forme. ●



ÉCONOMIE

//// Aménagement d'une zone d'activité

La première zone d'activités économiques aménagée par la Communauté de Communes est entièrement commercialisée. Plusieurs entreprises se sont installées : garage Renault, entreprise de maçonnerie Lonjaret, entreprise de plâtrerie De Haese. La construction du nouvel ATAC débutera en 2010. Un compromis de vente pour le dernier terrain a été signé avec une entreprise d'électricité générale.

D'autres secteurs ont été identifiés sur le territoire, qui peuvent être affectés également à l'accueil d'entreprises. Cependant les contraintes diverses (zones inondables, voies de communication, éloignement des réseaux) et le coût élevé des aménagements à réaliser pour viabiliser les terrains réduisent les potentialités.

La Communauté de Communes s'oriente aujourd'hui vers une recherche ciblée de terrains aisément et rapidement aménageables, pour lesquels l'investissement sera supportable pour la collectivité. ●



PAROLE
de MAIRE

François PERRIN
Président de la CLECT
Bonnencontre
368 habitants

Au moment où la communauté cherche de nouvelles ressources, savez-vous comment est financée notre intercommunalité ? Quelle est son histoire ? Et ce qui a motivé les décisions des élus ?

Créée en 1999, la communauté de Seurre Val de Saône avait deux grands projets : la construction de la salle des sports et la sauvegarde de l'écomusée de l'Étang rouge. Nous avons choisi le type de communauté qui apportait la plus forte dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'État, à savoir une communauté à Taxe Professionnelle Unique (TPU). La communauté percevait la taxe professionnelle en lieu et place des communes, mais la reversait par le biais de l'allocation de compensation, diminuée des frais de fonctionnement de l'ancien SIVOM. Cette allocation était fixée de façon définitive et ne pouvait être diminuée que légèrement pour l'ensemble des communes, et sous certaines conditions (ex : diminution des bases de TP). Les ressources des communes étaient ainsi maintenues, et avantage non négligeable : pas d'impôt supplémentaire pour le contribuable (taxe additionnelle). À la fermeture de TPC, seule la communauté supporta

la perte de la taxe professionnelle de cette entreprise. La ville de Seurre a continué de percevoir la même allocation de compensation.

En 2003, la communauté dut prendre de nouvelles compétences pour bénéficier de la DGF bonifiée, notamment : l'enfance jeunesse, mais aucune charge ne furent transférées des communes à la communauté. La perspective du développement du port de Pagny par Gaseley, nouvel aménageur, laissait présager des jours meilleurs : la communauté allait pouvoir supporter ces nouvelles charges.

En 2004, le Maire de Beaune nous proposa d'intégrer sa communauté d'agglomération, mais la construction du bâtiment But et la crainte de partager la manne qui allait tomber sur le technoport, fit que cette offre fut rejetée à la quasi unanimité par le conseil communautaire : le technoport géré par Beaune ! Quelle horreur !

En revanche la sous-préfecture poussa la communauté de Seurre et les structures du canton de Saint-Jean-de-Losne à fusionner. Il paraissait logique que les communes du canton de Saint-Jean-de-Losne qui avaient financé le port de Pagny dans le cadre de la Charte intercommunale récoltent le fruit de leur investissement.

Dès sa première année, la nouvelle communauté, subit la fermeture de l'usine Unalit à Saint-Usage.

Le développement de l'accueil périscolaire sur l'ensemble de son territoire (service public devenu indispensable), le rachat des anciens locaux de TPC, les frais de personnel, les frais de fonctionnement, notamment de la salle des sports pèsent sur notre budget et obère notre communauté. Nous sommes dans une impasse.

Aujourd'hui, la communauté reverse plus d'allocation de compensation qu'elle ne perçoit de taxe professionnelle. Il manque chaque année à *Rives de Saône* entre 300 000 € à 500 000 € pour avoir un budget ambitieux.

Il serait utopique et malhonnête de faire croire que le technoport puisse être, à court terme, la source de notre salut. But ferme, la SNCF se désengage. La bouée de sauvetage s'éloigne inexorablement. Même si le technoport reste un projet pertinent surtout au regard des orientations du Grenelle de l'environnement et de l'instabilité du prix et de l'avenir des énergies fossiles, son développement demandera encore du temps et indéniablement une conjoncture économique mondiale plus favorable.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été sollicitée par le conseil communautaire pour une réévaluation des charges transférées. Une taxation des communes, jusqu'alors exonérées des charges du périscolaire, ainsi qu'un léger réajustement des charges de la piscine et du port de Seurre pourrait apporter au plus 150 000 €.

De toute évidence la mise en place d'une taxe additionnelle est inéluctable. Le contribuable doit se préparer à une augmentation de ses impôts locaux de 5 à 10 %.

À moins, et j'en suis convaincu, comme en 2004, que la seule solution pour résoudre nos problèmes soit la fusion avec la communauté d'agglomération de Beaune. Une intégration négociée ménagerait financièrement nos communes, préserverait nos administrés d'un impôt nouveau. Mais pour cela il faut une certaine dose d'abnégation et de courage. L'a-t-on ? N'est-il pas trop tard ? ■

ENVIRONNEMENT



Ne jetez plus inutile, triez pour composter ou pour recycler

Le compostage ... une idée fertile pour des déchets utiles



Quels déchets mélanger pour obtenir un compost de qualité ?

Plus les déchets seront variés, plus le compost sera riche. Ainsi, on mélangera les déchets de cuisine tels les épluchures de fruits et légumes et certains restes de repas avec les déchets de jardin : gazon, feuilles, déchets de taille, résidus du potager, mauvaises herbes (sous certaines conditions), ... Les organismes du sol monteront dans le mélange pour s'y nourrir et transformeront en 8 à 12 mois vos déchets en un engrais et un produit à haute valeur agronomique, riche en humus, qui améliore la structure du sol, favorise la rétention d'eau et libère progressivement les éléments fertilisants.

Comment procéder ?

Chacun trouvera la façon de faire qui lui convient ... en tas ou en composteur plus ou moins fermé ... l'essentiel est de mélanger des déchets les plus variés possibles et de veiller à maintenir une humidité suffisante. Le reste, la nature s'en charge, le mélange nécessitant donc que peu d'intervention.

Que peut faire la Communauté de communes pour m'aider à composter ?

Pour vous aider à réussir, la Communauté de communes vous donne toutes les clefs du compostage. Elle met à disposition des nouveaux pratiquants un **kit de compostage** et propose aux foyers déjà impliqués, une séance de perfectionnement à la technique de compostage, ainsi qu'une assistance tout au long du processus avec l'animateur compostage.

Renseignements : infodechets@rivesdesaone.fr ou tél. : 03 80 39 29 10

Réservations - coupon ci-dessous à retourner à :

Communauté de communes - 15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel - BP 67 - 21250 SEURRE Cedex

ATTENTION : prochaine campagne de distribution mars/avril 2010.

Composition du kit de compostage :



Composteur en bois ou en plastique : 350, 600 ou 1 000 litres, au choix selon la superficie du jardin.



Bio-seau (7 L), pour collecter séparément les déchets de cuisine (épluchures, fruits et légumes avariés...)



Séance de formation



BON DE RESERVATION

(règlement de la participation lors de la distribution)

Nom et prénom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____

Je suis intéressé(e) par le kit de compostage (ATTENTION : offre limitée à une formule par foyer) :

A (jardin de 250 à 500 m²)

je choisis le composteur bois de 350 L, ou bien le composteur plastique de 400 L et règle la participation suivante : 10 euros

B (jardin de 500 à 800 m²)

je choisis le composteur bois de 600 L, ou bien le composteur plastique de 600 L et règle la participation suivante : 15 euros

C (jardin > 800 m²)

je choisis le composteur bois de 1 000 L et règle la participation suivante : 10 euros

D (jardin > 800 m²)

je choisis le composteur bois de 1 000 L + le composteur plastique de 400 L, ou bien le composteur bois de 1 000 L + le composteur bois de 350L et règle la participation suivante : 20 euros

OU

Je pratique déjà le compostage domestique

et souhaite bénéficier d'une séance de perfectionnement à la technique de fabrication du compost en bac et/ou en tas : oui non

Disponibilité pour la séance de formation et distribution du matériel ou la séance de perfectionnement :

après-midi en semaine

soirée en semaine (à partir de 17h30)

samedi matin

* Vos coordonnées ne seront ni divulguées, ni cédées, ni transférées à des tiers, conformément à la loi française N° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés".



DASRI

« Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux » :
Une collecte sur le territoire



NOUVEAU : Service de collecte et de traitement des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) pour les particuliers en auto traitement.

Quels sont les déchets concernés ?

Les objets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, seringues, scalpels, lames, ...),
Tout objet en contact avec du sang (compresses, pansements, coton, ...)

Comment trier à la maison ?

Dans des boîtes de conditionnement homologuées avec un système d'ouverture et de fermeture spécifique et sécurisé. Les boîtes sont à retirer dans l'une des 5 pharmacies partenaires du territoire.

■ Pharmacie de la Gare d'eau

19, rue de la Liberté - 21170 Saint-Jean-de-Losne
Tél. : 03 80 29 08 36

■ Pharmacie du Val de Saône

1, rue Desilles - 21170 Saint-Jean-de-Losne
Tél. : 03 80 29 01 49

■ Pharmacie Mercusot

86, rue de la République - 21250 Seurre
Tél. : 03 80 21 12 37

■ Pharmacie Boujon

Rue de la République - 21250 Seurre
Tél. : 03 80 21 12 35

■ Pharmacie Saône et Doubs

22, Grande rue Faubourg Saint-Georges - 21250 Seurre
Tél. : 03 80 21 17 73

Comment stocker ?

Les boîtes peuvent être stockées à domicile pendant 3 mois maximum (choisir un endroit hors de portée des enfants et à l'abri des sources de chaleur directes).

Comment éliminer ?

Deux bornes automatisées, disponibles 7j / 7j et 24h / 24h sont installées à Seurre, place Abbé Ernest Noël, avenue de la gare et à Losne : rue des Platanes, à côté de la mairie.

Comment bénéficier de ce service ?

Se rendre dans l'une des 5 pharmacies du territoire, partenaires de l'opération, pour retirer les boîtes homologuées et les codes-barres.

Puis, tous les trimestres, au minimum, apporter la boîte dans l'une des 2 bornes : présenter le code barre (respectant l'anonymat) devant le lecteur déclenchant l'ouverture du sas et déposer la boîte.

À chaque dépôt, la borne édite automatiquement un récépissé à conserver par le producteur de déchets.

ATTENTION : SEULES LES BOÎTES OBTENUES AUPRÈS DES PHARMACIES PARTENAIRES SONT ACCEPTÉES PAR LA BORNE.



Modèle de borne installée à Seurre et Losne

Bon pour un adhésif STOP PUB

À votre disposition à la communauté de communes (bureaux de Seurre et d'Echenon : ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 17h)

L'adhésif peut être adressé par courrier, sur demande : contact : service déchets - Tél. : 03 80 20 48 54 ou infodechets@rivesdesaone.fr



ENFANCE JEUNESSE

//// Un accueil personnalisé pour les jeunes de 14 à 17 ans



Chaque mercredi et samedi, les espaces jeunes de la Communauté de communes vous accueillent individuellement ou en groupe pour vous proposer diverses activités de loisirs ou essayer de répondre à vos propositions.

Pour y passer quelques minutes ou plusieurs heures, ces espaces de rencontres et d'activités sont ouverts de 14h à 18h en accès libre.

Une simple inscription préalable, avec autorisation des parents, et une adhésion de 10 € pour le trimestre, ainsi vous recevrez votre carte d'adhérent qui vous permettra de participer à toutes les actions organisées sur place.

Pendant les vacances de la Toussaint, les adolescents du territoire communautaire ont pu profiter de l'espace accrobranche de Givry et ont assisté au match de basket « Chalon-sur-Saône – Paris » qui s'est joué à Chalon-sur-Saône. Comme eux, venez profiter des sorties de groupe et échanger avec les animateurs sur vos projets.

À bientôt, donc.

Pour plus de renseignements,

contacter le service administratif

au 03 80 77 92 72 ou les animateurs au 06 76 58 13 96

//// Vacances scolaires et centres de loisirs

Les prochaines vacances scolaires de février et d'avril 2010 seront organisées sur les sites suivants :

En février : Pouilly-sur-Saône et Saint-Jean-de-Losne

En avril : Labergement-les-Seurre et Saint-Jean-de-Losne

Vous recevez un mois avant chaque période de vacances, une information générale que nous diffusons par l'intermédiaire de l'école de votre enfant.

Les inscriptions sont alors reçues en priorité pour les familles dont les deux parents travaillent. Cependant, 1 semaine avant le début des séjours, toutes les demandes sont acceptées.

Le nombre de places étant limité, inscrivez votre enfant dès réception du dépliant « Vacances ».

Le tarif est forfaitaire pour la semaine. Il dépend de votre quotient familial.

Pour plus de renseignements,

secrétariat du service : 03 80 77 92 72 ou 06 30 64 84 31



La semaine bleue

La communauté de communes *Rives de Saône*, a participé comme chaque année à la semaine dédiée aux personnes âgées et dont le thème national est : Jeunes et vieux, connectez-vous !

En Val de Saône, la connexion n'a pas été virtuelle.

En effet, le service « Enfance-Jeunesse » a préparé avec les enfants fréquentant les accueils périscolaires un programme annuel de visites aux résidents des maisons de retraite de Labergement-les-Seurre, Saint-Jean-de-Losne et Seurre.

La première de ces visites a permis de distribuer à tous les résidents un sachet de friandises et surtout de nouer le contact avec les aînés : chants, jeux, danses étaient au programme, sous l'œil vigilant des animatrices. L'accueil par les personnels et les résidents des trois structures a été des plus chaleureux et rendez-vous a été pris pour les prochaines rencontres, en décembre, janvier et mars. Cette action s'inscrit dans la durée et permet de répondre au slogan départemental : une année pour agir, une semaine pour le dire !

Par ailleurs, en partenariat avec l'ADMR, les quelques soixante-dix personnes abonnées au service de portage des repas à domicile ont reçu aussi, des mains de leurs dévouées livreuses, Mesdames Viard et Aubry, le même sachet de friandises confectionné, cette année, par une pâtisserie de Seurre.

Au total, près de cinquante enfants ont pu apporter un peu de douceur et de gaieté aux 400 anciens dépendants de notre territoire.

Prochains rendez-vous :

- Mardi 15 décembre 2009 et Jeudi 1^{er} avril 2010 à 16h45, La Maison de retraite de Saint-Jean-de-Losne et les Centres de loisirs de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage se retrouveront pour chanter autour d'une exposition de travaux réalisés en commun.

- La Maison de retraite de Seurre rencontrera le Centre de loisirs de Seurre, mardi 26 janvier 2010 et mardi 18 mai 2010 à 13h et le Centre de loisirs de Pouilly vendredi 22 janvier 2010 et vendredi 28 mai 2010 à 13h.

- Quant aux résidents de la Maison de retraite de Labergement-les-Seurre, ils retrouveront les enfants du Centre de loisirs de Labergement le lundi 21 décembre 2009 et le mardi 30 mars 2010 à 13h15.

MUSIQUE



//// L'école de musique prend note

EXERCICE 2008/2009 :

Les 19 ans de l'école ont été marqués par une année « Folk ». L'école de musique a surpris le public venu très nombreux, ce samedi 20 juin 2009 au grand bal folk, avec un changement de répertoire mais qui a fait l'unanimité de tous !

Tout au long de l'année les élèves de l'école de musique ont été préparés par les professeurs d'instrument et également pendant les petites vacances scolaires lors des stages de formation avec le musicien professionnel Marc Lemonier. Et c'est donc avec beaucoup d'aisance qu'ils ont enchaîné mazurkas, scottishs, polkas, bourrées et valse à un rythme très entraînant. Pendant presque 3 heures, ils ont interprété 26 danses.

Cette 19^e année fut particulièrement chargée également par de nombreuses autres manifestations publiques qui se sont déroulées tout au long de l'année scolaire, dans le cadre de « Voix en Côte-d'Or » ou avec le service enfance / jeunesse.



APPEL À BÉNÉVOLES !

L'association de l'Étang Rouge à Seurre recherche des bénévoles. Si vous êtes intéressés par les constructions et les outils anciens, si vous souhaitez entretenir, valoriser, participer à l'animation du site de l'Étang Rouge, vous êtes les bienvenus ! Contact : Paul Berbey, Président de l'association au 03 80 21 17 81

EXERCICE 2009/2010 :

Les cours de musique ont repris depuis le 14 septembre 2009, L'école accueille les adultes et les enfants à partir de 4 ans dans les disciplines suivantes :

- **en cours collectifs** : jardin musical, l'éveil musical, cours de formation musicale, 2 niveaux de chorales d'enfants, l'ensemble instrumental, l'ensemble à cordes et l'atelier djembés ;

- **en cours individuels** : chaque élève prend son cours particulier de 30 mn, à une heure choisie : flûte à bec, flûte traversière, chant, violon, violoncelle, piano, trompette, clarinette, guitare, saxophone et percussions.

L'école a pu rouvrir une classe de trombone qui accueille déjà 2 élèves.

Pour son 20^e anniversaire, l'école projette de décentraliser les manifestations publiques, afin de présenter ses activités dans les plus petites communes des 2 cantons. ●

Tous renseignements sur le site internet :

<http://ecoledemusiquevaldesaone.over-blog.com/>

Contact : Marie-Cécile Thiebergien,
directrice de l'école de musique
au 03 80 29 93 77

TOURISME



//// Baliseurs

de sentiers de randonnée pédestre

Notre Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur du développement des itinéraires de randonnée pédestre sur son territoire. Aux sept circuits proposés actuellement sur le secteur de Seurre, s'ajouteront prochainement plusieurs circuits au départ de Losne et Saint-Jean-de-Losne. L'objectif est de permettre au plus grand nombre (résident ou touriste) de fréquenter des chemins « faciles », agréables, entretenus, sécurisés. La création d'un sentier nécessite, outre l'obtention des autorisations de passage des propriétaires, un lourd travail administratif et technique avant l'ultime étape : le balisage. Celui-ci répond à des normes précises et, seuls les bénévoles habilités par la fédération française de randonnée pédestre sont autorisés à le pratiquer. Dans le but d'étoffer l'équipe



TOURISME

→ de baliseurs, une session de formation animée par le CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) s'est déroulée en deux étapes cet automne dans les locaux d'Échenon. Une phase théorique : rôle et mission du CDRP, aspects juridiques, réglementations, autorisations, assurance et responsabilités, suivie quelques semaines plus tard d'une phase pratique sur le terrain. Phase à l'issue de laquelle chaque baliseur, après avoir satisfait aux critères d'évaluation, s'est vu validé dans sa nouvelle fonction et doté de la carte officielle de baliseur délivrée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ainsi, nous disposons, pour entretenir les chemins existants comme dans la perspective de création de nouveaux itinéraires, des compétences de personnes motivées et passionnées de randonnée. Merci aux dix nouveaux baliseurs pour leur engagement et merci également aux sept baliseurs en exercice, chacun responsable d'un sentier. Remerciements aux responsables et formateurs du CDRP pour la qualité de la formation, le sérieux de la méthodologie, et la bonne convivialité. ●

//// Découvrez

le circuit de Champ Jarley

Dans notre série consacrée aux itinéraires de randonnée pédestre, découvrons maintenant le sentier de Champ Jarley, situé sur la commune de Montmain.

Accessible à tous, ce circuit offre le charme d'une balade qui se fait en grande partie en forêt et le long d'étangs. La fraîcheur sera bien appréciable en saison estivale...

Rendez-vous au totem de départ situé à côté de la mairie, et de l'église.

De là, prendre la direction des bois en passant devant le lavoir. En s'enfonçant dans les bois, on suit un chemin bordant d'anciennes carrières d'extraction d'argile, qui était utilisée par l'usine de Pouilly-sur-Saône. Après plusieurs méandres dans la forêt, on atteint une clairière où se trouve l'étang de la Gravelle, lieu idéal pour une petite pause dans le parcours. L'étang a été aménagé par la commune pour le pique-nique, les jeux et la pêche.

Rejoindre alors à nouveau le village que l'on traverse pour retrouver une zone boisée en direction de l'autoroute. La dernière partie du parcours nous amène en bordure de l'étang

Neuf, avant de rejoindre le point de départ. Le passage devant l'oratoire permet d'admirer une copie de la vierge à l'enfant effectuée par un compagnon du devoir en 1982, l'original se trouvant toujours dans l'église. L'église accueille également la pierre tombale du duc de Luny. ●



EN BREF

Insertion

Notre territoire est durement frappé par le chômage et enregistre un net recul de l'emploi salarié, ce trimestre (-1,5%), dans tous les grands secteurs d'activité : la précarité et la marginalisation touchent aussi nos concitoyens. Conventionnée pour 3 ans par le Conseil général et la Direction départementale du Travail, l'ASCO encadrera annuellement une vingtaine de personnes de notre territoire et s'impliquera localement pour remettre « en selle » nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi : différentes pistes de travail sont envisagées à l'issue de ce dispositif installé dans l'ancienne cantine Dinet : contrats aidés pour des travaux d'utilité collective, entretien du patrimoine local et valorisation des déchets verts... Solidarité et économie sont complémentaires dans une approche globale du territoire : c'est un travail, dans la durée, que *Rives de Saône* se doit d'accompagner.

Nouveau mode de paiement : le prélèvement automatique

Pour faciliter vos démarches, la Communauté de Communes *Rives de Saône* vous propose à partir du 1^{er} janvier 2010, de prélever sur votre compte bancaire ou postal les factures relatives aux services suivants : péri-scolaire, repas à domicile, école de musique.

Le prélèvement automatique est en effet un mode de paiement :
-sûr : vous n'avez plus de chèque à rédiger ou de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer dans les délais.

-simple : vos factures vous sont adressées comme par le passé : vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

-souple : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale... Il suffit de contacter nos services pour les avertir et leur transmettre votre nouveau RIB.

Vous souhaitez renoncer à votre contrat : informez-en nos services par simple lettre 20 jours avant la prochaine échéance.

Comment faire ?

Il suffit de vous adresser au secrétariat de la communauté de communes ou à votre interlocuteur habituel (école de musique, secrétariat enfance jeunesse).

Une Ludothèque au Relais d'Assistants Maternelles à Pagny le Château

Nous donnons la possibilité aux Assistants Maternelles et aux parents d'emprunter GRATUITEMENT et pour un délai de 15 jours :

- différents types de jeux (manipulation, imitation ou réflexion),
- des livres (contes, revues, imagiers, ...),
- des magazines (L'ASS'MAT, PARENTS, ...).

Alors n'hésitez pas !

Tél : 03 80 79 00 82 ou 06 22 02 23 91

Rives de Saône

15 bis, Grande rue du Faubourg Saint-Michel
 BP 67 - 21250 Seurre Cedex
 Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39

Directeur de publication **Jean-Luc Soller**
A contribué à ce numéro : Maurice Methy
 ISSN : 1958-508X